

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

**_*_*_*_*_*

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023-353 du 5 juillet 2023

portant nomination de monsieur Tossou Marcellin AHONOUKOUN en qualité de membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, au titre de la 6^{ème} mandature, en remplacement de feu Bilikissou ALI MACHIFFA

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019,
- vu** la loi n° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2019-195 du 17 juillet 2019 portant désignation des trois (03) membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication au titre du Président de la République pour la sixième (6^{ème}) mandature ;
- vu** le décret n° 2019-196 du 17 juillet 2019 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6^{ème}) mandature ;

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur Tossou Marcellin AHONOUKOUN est nommé membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, pour la sixième (6^{ème}) mandature en remplacement de feu Bilikissou ALI MACHIFFA, décédée le 18 mai 2023.

Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours.

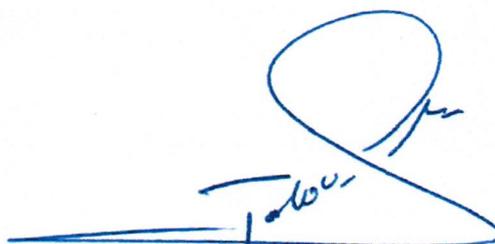
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 5 juillet 2023

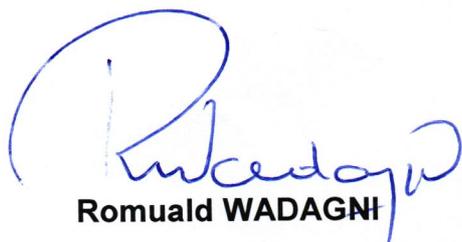
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS

ORIGINAL 01 - PR 06 - AN 04 - CC 02 - CS 02 - Cour des Comptes - 02 - HCJ 02 - CES 02 - HAAC 02 - MEF 02 - MJL 2 - autres MINISTERES 20 - JORB 01 - SGG 04 - CHRONO 01 - ARCHIVES 01 - INTERESSE-01.